



INSTITUTION  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA VILAINE

ROCHE  
BERNARD

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du Vendredi 10 Décembre 2010  
A 15 h 00- à LA ROCHE BERNARD

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Vendredi 10 Décembre 2010 à 15 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan

*Absents Excusés :*

- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'I.A.V.,
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur PAILLOT, Payeur Départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

31039  
0007  
4000



INSTITUTION  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA VILAINE

REUILLE  
1200  
44

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du Vendredi 10 Décembre 2010  
A 15 h 00- à LA ROCHE BERNARD

**II- QUESTIONS DE PERSONNEL**

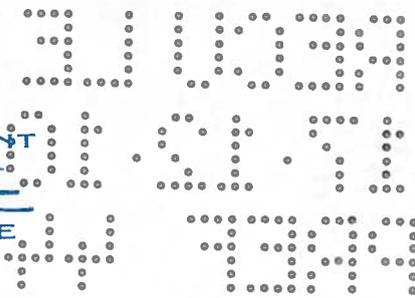
**2. – Création d'un emploi non-permanent de Technicien Eau Potable**

Un poste de technicien non permanent a été créé au service eau potable de l'IAV, en lien avec les grands travaux d'interconnexion réalisés par l'Institution : liaison Férel-Campbon et 1<sup>ère</sup> tranche de l'interconnexion Férel-Rennes. Le profil de ce poste, entièrement financé sur le budget de l'eau potable, était défini pour fournir un appui au chef de service pour le suivi opérationnel de ces importantes opérations de sécurisation de la ressource en eau à l'échelle régionale. La mission du technicien s'est achevée en 2010, avec la réception de la 1<sup>ère</sup> tranche de la liaison Férel-Rennes (les travaux ont été officiellement réceptionnés en juillet 2010, et le contrat du technicien s'est achevé le 31 octobre dernier).

On notera que dans la pratique, le poste s'est rapidement orienté vers un profil plus polyvalent de technicien/cartographe/gestionnaire de base de données : les deux opérations citées ci-dessus nécessitaient en effet, au-delà d'un suivi de l'exécution des travaux, un important travail cartographique pour l'implantation des tracés et la mise en forme des plans de récolement fournis par les entreprises, ainsi que l'intégration des nouveaux feeder avec leurs équipements associés dans la base de données du patrimoine « eau potable » de l'IAV.

Aujourd'hui, la consultation pour la deuxième tranche de l'interconnexion Férel-Rennes a été lancée : les entreprises doivent soumettre leurs offres pour le 21 janvier 2011. Un renforcement temporaire de l'équipe sera nécessaire pour la gestion du projet en phase travaux et l'intégration de la future conduite dans la base de données « eau potable ».

Par ailleurs, le travail réalisé lors des précédentes opérations a mis en évidence la nécessité d'actualiser et d'homogénéiser notre base de données « eau potable » : les feeder les plus anciens ne sont pas digitalisés (ou pas géoréférencés), certains équipements anciens (postes de comptages, vidanges, ventouses...) ne disposent que de plans papiers, les référentiels de nivellement ne sont pas homogènes...Ce travail doit être fait en partenariat étroit avec l'exploitant, la SEPIG, titulaire du contrat de délégation de service public.



Un poste de technicien/cartographe permettrait également de fournir un appui au chef de service pour toutes les opérations courantes gérées par l'IAV (élaboration des pièces techniques pour les petits dossiers de consultations, fourniture de plans en interne et en externe en fonction des demandes...).

Enfin, un important travail d'intégration et d'homogénéisation de l'ensemble des bases de données de l'IAV est actuellement en cours au sein du service « Cartographie/SIG ». La mise à niveau de la partie « eau potable » devra donc être optimisée en lien avec ce travail de fond réalisé sous le pilotage de l'ingénieur géomaticien, afin de disposer d'un outil global et homogène décrivant l'ensemble des données disponibles à l'IAV.

On précisera que, comme pour les précédents contrats, ce poste serait entièrement autofinancé par le budget de l'eau potable.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de créer un emploi non permanent de technicien au sein du service eau potable de l'IAV, en y intégrant une mission plus globale de cartographie/base de données, afin de :

- Fournir un appui au chef de service pour les opérations structurantes programmées (notamment la 2<sup>ème</sup> tranche de la liaison Férel-Rennes) : gestion cartographique en phase travaux, intégration de chaque nouvelle opération dans la base de données « eau potable » de l'IAV ;
- Fournir un appui au chef de service pour les opérations courantes gérées par l'IAV : élaboration des pièces techniques pour les petits dossiers de consultation, élaboration et fourniture de plans en interne et en externe (notamment à nos collectivités clientes) en fonction des demandes ;
- Actualiser et homogénéiser l'ensemble de la base de données « eau potable » de l'IAV, en lien avec les missions confiées à la Sepig (exploitant, titulaire du contrat de Délégation de Service Public) ;
- Intégrer la base de données « eau potable » dans la base de données globale de l'IAV, en lien avec le service cartographie/SIG, et notamment l'ingénieur géomaticien.



INSTITUTION  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA VILAINE

REUILLE  
2010  
14

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

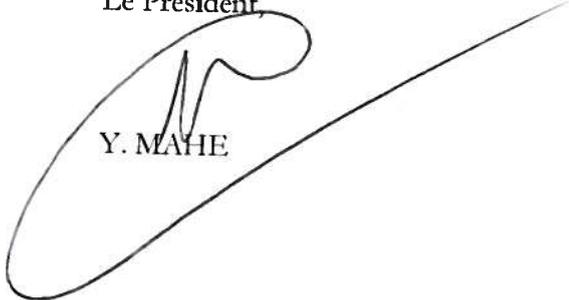
- Décide de créer cet emploi non-permanent dans les conditions suivantes :

TECHNICIEN / CARTOGAPHE	
Nature des fonctions	Voir propositions ci-dessus
Niveau de recrutement	Catégorie B Technicien territorial
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade
Date de recrutement	1 <sup>er</sup> février 2011

- Charge le Président d'accomplir toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Y. MAHE



310000  
000000  
400000